

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLUDUNO, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Loïc REVEL, Vincent CHESNAIS, Isabelle JOUFFE, Bernard CHRETIEN, Michel RAFFRAY, Pierrick LORY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Philippe PLARD, Angélique LE VERGE, Aurélie LEMARCHAND et Aurélie DUPAS, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Nicole VILLER (*ayant donné pouvoir à Philippe PLARD*), Michel VACHER (*ayant donné pouvoir à Bernard CHRETIEN*), Magalie TEILET (*ayant donné pouvoir à Aurélie DUPAS*), Alix CHOLLET (*ayant donné pouvoir à Daniel LEVEQUE*), Isabelle GUILBAUD (*ayant donné pouvoir à Isabelle JOUFFE*) et Vincent PERROQUIN (*ayant donné pouvoir à Michel RAFFRAY*)

Secrétaire de séance : Philippe PLARD

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Une minute de silence est observée en début de séance en hommage à Janine DIBONNET.

DELIBERATION 126/2022 : VERIFICATION PERIODIQUE PONT ELEVATEUR ET PORTES SECTIONNELLES

Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, informe de l'obligation de la vérification périodique du pont élévateur et des portes sectionnelles du local du service technique et de la salle omnisports.

Après étude des devis reçus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE l'offre de la société APAVE de Ploufragan pour la vérification du pont élévateur et des portes sectionnelles pour un montant annuel de 320,00 € H.T. (384,00 € TTC)**
- Et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, pour signer les documents relatifs à cette mission.

DELIBERATION 127/2022 : FOURNITURE ET POSE FILTRES VENTILATION MAIRIE/MEDIA THEQUE

Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, informe de la nécessité de changer régulièrement les filtres du système de ventilation de la mairie et de la médiathèque.

Après étude des devis reçus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE l'offre de la société CLEAN'AIR de Lanvallay pour la fourniture et pose de filtres pour le système de ventilation de la mairie et de la médiathèque pour un montant de 727,81 H.T. (873,37 € TTC)**
- Et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, pour signer les documents relatifs à ces travaux.

DELIBERATION 128/2022 : DEPOUSSIÉRAGE DU SYSTEME DE VENTILATION DE LA MAIRIE ET DE LA MEDIATHEQUE

Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, informe de la nécessité de dépoussiérer régulièrement le système de ventilation de la mairie et de la médiathèque.

Après étude des devis reçus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE l'offre de la société CLEAN'AIR de Lanvallay pour le dépoussiérage du système de ventilation de la mairie et de la médiathèque pour un montant de 480,50 H.T. (576,60 € TTC)**
- Et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, pour signer les documents relatifs à ces travaux.

DELIBERATION 129/2022 : ENTRETIEN TERRAIN DE FOOTBALL D'HONNEUR

Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, présente le programme de fertilisation annuel du terrain de football d'honneur.

Après étude des devis reçus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE l'offre de la société KABELIS de Plouigneau (29) pour le programme de fertilisation du terrain de football d'honneur pour un montant de 735,00 H.T. (882,00 € TTC)**
- Et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, pour signer les documents relatifs à ces travaux.

DELIBERATION 130/2022 : ACQUISITION MATERIEL DE DESHERBAGE EN COMMUN AVEC LA COMMUNE DE CREHEN

Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, rappelle l'acquisition d'un désherbeur thermique à air pulsé, en commune avec la commune de Créhen, faite en 2021.

Afin de faciliter le travail du service technique, il propose d'acheter un deuxième désherbeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **L'acquisition d'une désherbeur à air pulsé en commun avec la Commune de Créhen**

- De retenir l'offre faite par l'entreprise **BERNARD Motoculture de Broons** pour l'acquisition d'un désherbeur **RIPAGREEN** pour un montant total de **2 710,00 € H.T. (3 253,00 € TTC)**
- Que la commune de **Créhen** se charge de faire cet achat et la demande de subvention à la **Région Bretagne**. La commune de **Pluduno** versera une participation à hauteur de **50%** du montant restant dû
- De passer une convention avec la commune de **Créhen** pour l'utilisation de ce matériel
- Et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou **Bernard CHRETIEN**, Adjoint au Maire, à signer les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 131/2022 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU GUEBRIAND – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le montant des intérêts d'emprunt à payer étant plus élevé que prévu (taux variable), **Loïc REVEL**, Adjoint chargé des finances, présente les modifications à apporter au Budget annexe lotissement du Guébriand 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE la décision modificative n° 1 au budget lotissement du Guébriand détaillée en annexe.**

DELIBERATION 132/2022 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HAUT BOURG – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Afin de réajuster le versement de l'excédent du budget annexe Lotissement du Haut Bourg vers le budget principal, **Loïc REVEL**, Adjoint chargé des finances, présente les modifications à apporter au Budget annexe lotissement du Haut Bourg 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE la décision modificative n° 1 au budget lotissement du Haut Bourg détaillée en annexe.**

DELIBERATION 133/2022 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA GUERANDE – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Afin de prévoir les écritures de stock à passer, **Loïc REVEL**, Adjoint chargé des finances, présente les modifications à apporter au Budget annexe lotissement du Clos de la Guérande 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE la décision modificative n° 1 au budget lotissement du Clos de la Guérande détaillée en annexe.**

DELIBERATION 134/2022 : PROJET DE DEVIATION DE PLANCOET – CHOIX DE LA VARIANTE

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la dernière réunion du Comité de pilotage de la déviation de Plancoët et notamment les échanges entre les communes concernant les variantes de tracé. Il indique que les Conseils Municipaux de Pluduno,

Saint Lormel et Plancoët doivent se prononcer sur le choix d'une des variantes de tracé de cette déviation.

Suite au bilan de la concertation présenté,

Après avoir examiné les différentes variantes de tracé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal FAIT LE CHOIX de la variante n° 1 inondable.**

DELIBERATION 135/2022 : RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – SYNDICAT DES FREMUR

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le Syndicat des Frémur, pour l'année 2021.

Après avoir examiné le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **PREND ACTE de ladite présentation** et précise que le rapport sera mis à disposition du public.

DELIBERATION 136/2022 : RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS – DINAN AGGLOMERATION

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-3,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2021 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 24 octobre 2022, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Après avoir examiné le rapport et la note liminaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **PREND ACTE de ladite présentation** et précise que le rapport sera mis à disposition du public.

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux cuisine centrale-restaurant scolaire** : Lancement appel d'offres. Ouverture des plis le 19 janvier. Démarrage des travaux en mars.
- **Travaux viabilisation du lotissement du Clos de la Guérande** : Lancement appel d'offres. Ouverture des plis le 19 janvier également.
- Compte-rendu de la visite d'évaluation dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics du SMAP
- Prolongation de la convention eaux pluviales avec Dinan Agglomération
- Enquête Dinan Agglomération « construire le territoire de Demain »
- Présentation du futur site internet
- Prochaine réunion de Conseil Municipal le JEUDI 26 JANVIER à 20 heures.